

Amiens, le 2 juillet 2015

Communiqué de presse

Opération interministérielle vacances (OIV)

Contrôle d'un parc accrobranche
à Saint-Valéry-sur-Somme le vendredi 3 juillet 2015



La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) réalise, tout au long de l'année, sous l'autorité de la préfète, le contrôle des établissements sportifs et des accueils collectifs de mineurs, destiné à s'assurer que ces derniers bénéficient d'un accueil collectif de qualité.

Durant l'été, les opérations de contrôle sont renforcées pour tenir compte de l'ouverture de nombreuses structures supplémentaires.

Les opérations de contrôle sont conjointement réalisées, quand nécessaire, avec la direction départementale de la protection des populations (DDPP), dans le souci d'une plus grande efficacité et d'une plus grande cohérence. Ces opérations s'inscrivent dans la démarche de l'opération interministérielle vacances (OIV) qui vise à assurer une protection des vacanciers pendant la période estivale en les informant sur leurs droits en tant que consommateurs et en prévenant par le biais de contrôles tout abus ou infraction.

Le prochain contrôle d'un établissement d'activités physiques et sportives sera ouvert aux médias :

le vendredi 3 juillet 2015 à 13h30 au Parc accrobranche Salomon Bois Salomon 80230 SAINT-VALERY-SUR-SOMME

Merci de bien vouloir vous accréditer auprès du service communication de la préfecture de la Somme.